Informations de base

2022/2857(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les atteintes à la liberté des médias au Myanmar /Birmanie, notamment les cas de Htet Htet Khine, Sithu Aung Myint et Nyein Nyein Aye **Subject** 3.30.08 Presse, liberté et pluralisme des médias 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde **Zone géographique** Myanmar	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
05/10/2022	Débat en plénière		
06/10/2022	Décision du Parlement	T9-0350/2022	Résumé
06/10/2022	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2022/2857(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0428/2022	05/10/2022	
Proposition de résolution		B9-0431/2022	05/10/2022	
Proposition de résolution		B9-0447/2022	05/10/2022	
Proposition de résolution		B9-0448/2022	05/10/2022	
Proposition de résolution		B9-0456/2022	05/10/2022	
Proposition de résolution		B9-0457/2022	05/10/2022	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0350/2022	06/10/2022	Résumé

Résolution sur les atteintes à la liberté des médias au Myanmar/Birmanie, notamment les cas de Htet Htet Khine, Sithu Aung Myint et Nyein Nyein Aye

2022/2857(RSP) - 06/10/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les atteintes à la liberté des médias au Myanmar, notamment les cas de Htet Htet Khine, de Sithu Aung Myint et de Nyein Nyein Aye.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR, The Left et députés.

Le Parlement a fermement condamné le régime violent et illégitime de la junte militaire au Myanmar, qui a entraîné une situation humanitaire particulièrement alarmante et une crise des droits de l'homme dans le pays, caractérisée par une impunité généralisée. Il a également condamné fermement tous les types de persécution à l'encontre des journalistes indépendants.

La résolution appelle à **la fin immédiate de l'état d'urgence illégal dans le pays**, à la restauration du gouvernement civil, au retour sur la voie de la démocratie et à l'ouverture rapide du parlement avec la participation de tous ses représentants élus.

La junte militaire est appelée à :

- libérer sans condition le président Win Myint, le conseiller d'État Aung San Suu Kyi et toutes les autres personnes arrêtées sur la base d'accusations sans fondement, à remettre le pouvoir aux autorités légitimes, à respecter l'État de droit et la liberté des médias;

- mettre immédiatement fin aux attaques militaires, aux frappes aériennes et aux violences contre la population du Myanmar;

- abandonner toutes les accusations motivées par des considérations politiques portées contre des membres de la presse et des travailleurs des médias, et libérer sans condition tous les journalistes injustement détenus, notamment Htet Htet Khine, Sithu Aung Myint, Nyein Nyein Aye, Maung Maung Myo, Thurin Kyaw, Hanthar Nyein, Than Htike Aung, Ye Yint Tun, Tu Tu Tha, Soe Yarzar Tun et Aung San Lin;

- mettre immédiatement fin à ses abus, notamment les arrestations et détentions arbitraires, la torture, les violences sexuelles et autres mauvais traitements, ainsi que les procès inéquitables contre les journalistes et les travailleurs des médias.

L'UE et ses États membres sont instamment priés d'intensifier l'aide internationale, les projets de développement ou l'assistance financière au Myanmar/Birmanie et de veiller à ce que cela ne profite pas aux militaires et ne contribue pas à de nouvelles violations des droits de l'homme.

Le Parlement a demandé au Conseil d'ajouter les marchands d'armes Naing Htut Aung, Aung Hlaing Oo et Sit Taing Aung à la liste des **sanctions** pour leur rôle dans la fourniture d'armes et d'équipements au régime militaire.

La résolution se félicite des sanctions imposées par le Conseil à l'encontre des membres de la junte et de leurs entreprises et appelle l'UE à introduire des sanctions ciblées supplémentaires à l'encontre des responsables des violations les plus graves des droits de l'homme dans le pays.

Enfin, la résolution a condamné la Russie et la Chine pour avoir apporté leur soutien politique, économique et militaire à la junte du Myanmar.